

Ogy-Montoy-Flanville

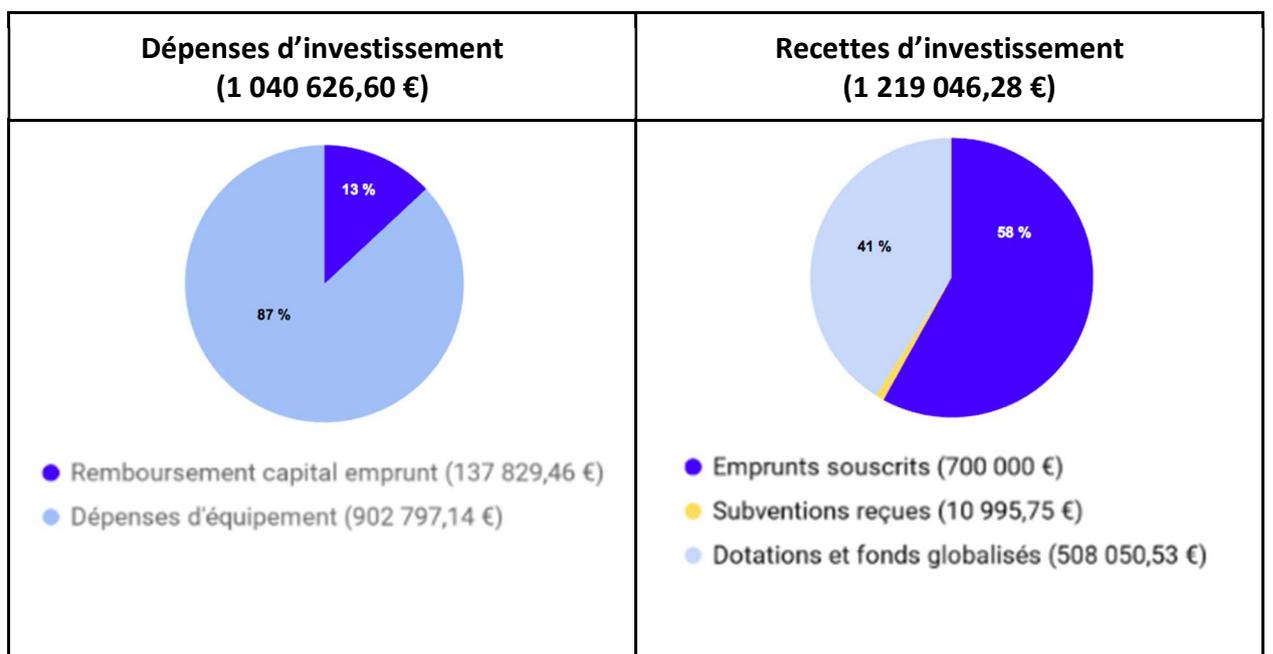
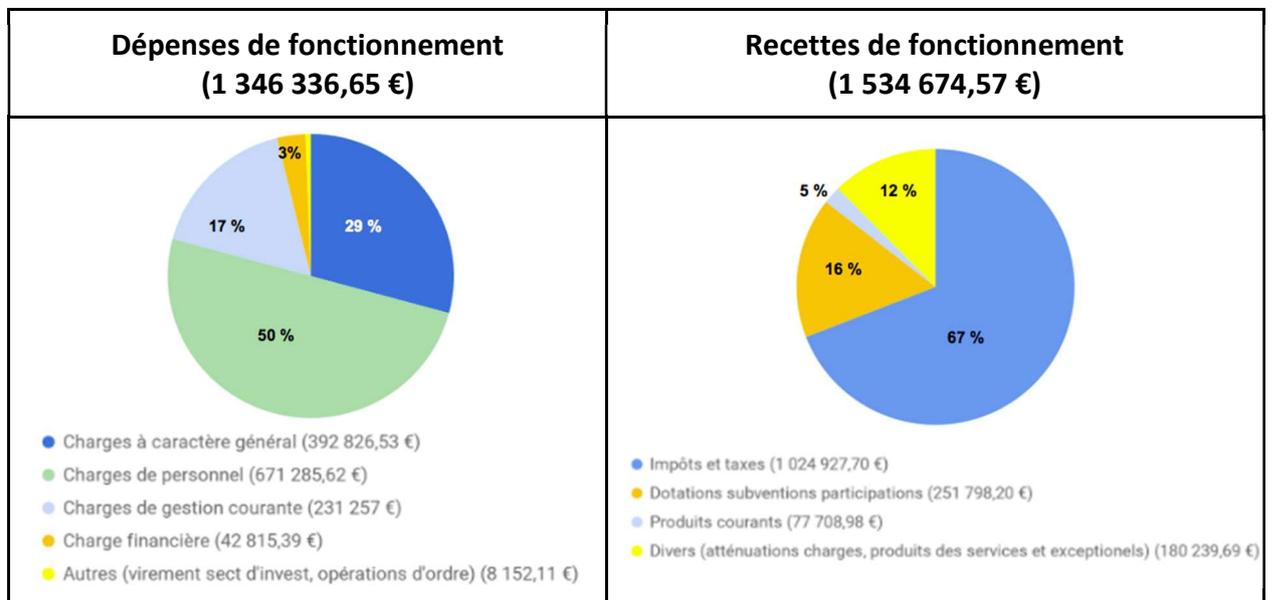
Bulletin Municipal

N° 3 - Septembre 2020

Finances communales

> Compte administratif 2019

Le compte administratif est le bilan financier de la commune. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.



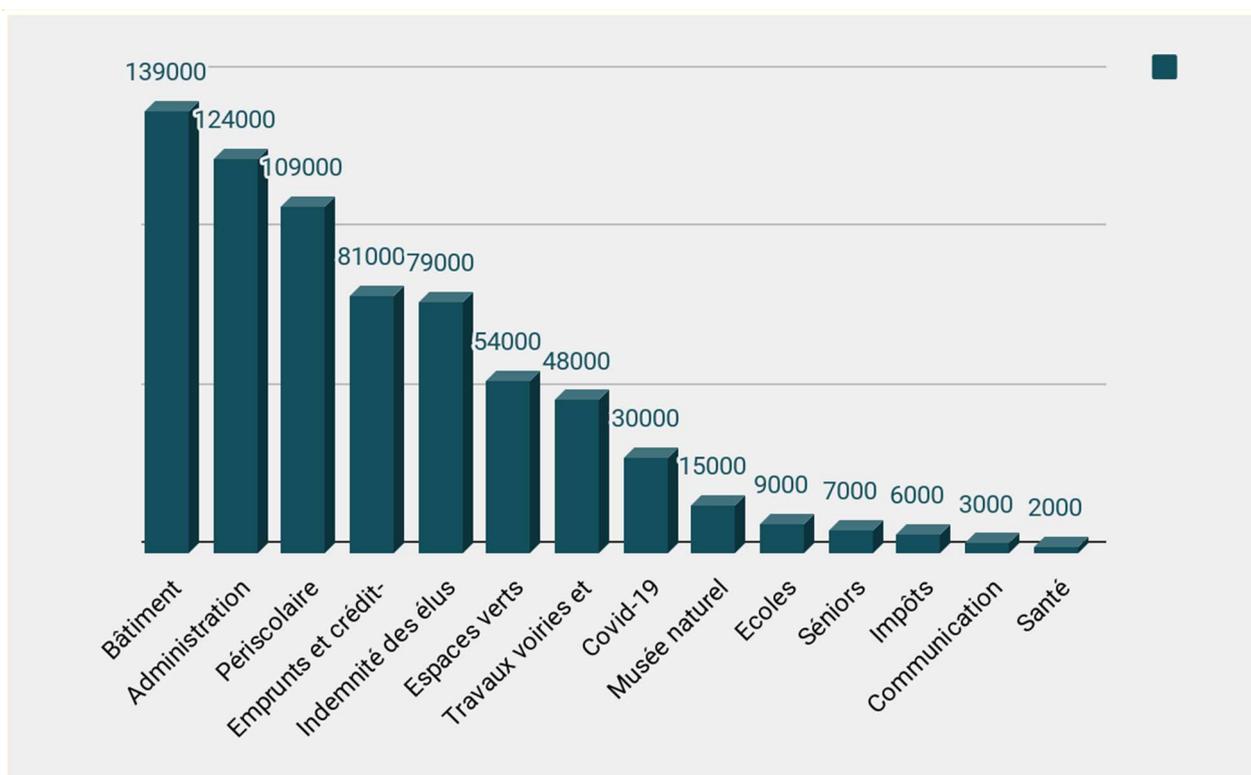
Résultats budgétaires de l'exercice 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT : 178 419,68 € - SECTION DE FONCTIONNEMENT : 188 337,65 €
SOIT UN TOTAL DE + 366 757,60 € POUR 2019

➤ Budget primitif 2020

Le budget 2020 s'équilibre en fonctionnement à 2 639 784,10 €

Principaux secteurs d'affectation des dépenses de fonctionnement hors charges de personnel



Les dépenses de personnel s'élèvent à 654 000 €

Principales dépenses d'investissement :

- Carrefour de Puche 60 K€
- Achat de terrain 136 K€
- Colombarium 12 K€
- Travaux bâtiments 398 K€
- Eclairage public 110 K€
- Achats de matériel 10 K€
- Aires de jeux 20 K€
- Vidéosurveillance 5 K€

La session d'été de l'ALSH s'est tenue du 6 au 24 juillet.

L'équipe d'animation était constituée d'un directeur, de 3 animatrices et de deux agents, pour la restauration et pour l'entretien du bâtiment. Le centre a été organisé dans le strict respect des mesures sanitaires relatives au COVID 19. C'est ainsi que chaque semaine 3 groupes d'enfants ont été constitués et chacun confié à une animatrice pendant toute la durée de la semaine. Les sorties n'ayant pas été organisées cette année, l'équipe d'animation a préparé un long tour du monde express en 14 jours avec 14 escales.

Les enfants ont parcouru des pays à travers tous les continents, en découvrant des symboles, des coutumes et des jeux traditionnels de ces territoires. Ils ont ainsi visité Tahiti, l'Australie, le Japon, les Etats-Unis et le Pérou la première semaine, ont découvert la France, l'Espagne, l'Italie et la Hongrie en deuxième semaine, pour terminer en beauté la troisième semaine avec l'Islande, le Canada, la Russie, l'Inde et l'Afrique le dernier jour.

Au cours de la session ont été accueillis 38 enfants différents avec un maximum de 33 enfants par jour et 11 par animatrice.



Des animations variées, pédagogiques et ludiques, ont été proposées aux enfants, dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.

☐ Plan canicule

Comme les années précédentes, la Commune, en lien avec les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), a adhéré au plan "Alerte canicule" en tenant à jour un registre nominatif des personnes âgées ou handicapées vulnérables. Les inscriptions sont faites soit par les personnes elles-mêmes, soit par un tiers (membre de la famille, professionnels paramédicaux ...). 24 personnes ont été inscrites : 12 personnes isolées et 12 en couples. Dans un premier temps, un contact a été établi par les membres volontaires du CCAS, des brumisateurs ont été distribués. Durant les jours de fortes chaleurs, ces mêmes volontaires les ont accompagnés en leur rendant visite ou en leur téléphonant. Ces contacts ont permis de s'assurer que les seniors se portaient bien.

Il faut noter que ce registre n'est jamais clos. Les personnes qui le souhaitent peuvent s'y inscrire à la mairie, à n'importe quel moment de l'année. Les personnes ne doivent pas se réinscrire chaque année. Seule une radiation peut mettre fin à leur inscription au registre nominatif (1). Ce registre est également utilisé en cas de crise sanitaire (Covid-19), de plan grand froid ...

⁽¹⁾ L'article 121-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise en effet que « les données mentionnées à l'article R.121-4 sont conservés jusqu'au décès de la personne en cause jusqu'à sa demande de radiation du registre nominatif. »

☐ Travaux

➤ Rue du Cugnot



Pose d'enrobé sur le trottoir de la rue du Cugnot, suite à la mise en place d'un câble électrique pour alimenter la station d'épuration de la rue du Faubourg.

➤ Entretien de la voirie communale

Un programme de pose d'enrobé à froid a été réalisé début juillet par l'entreprise COLAS pour boucher trous et nids de poules sur l'ensemble du réseau de la voirie communale.





La nouvelle balayeuse a été réceptionnée et aussitôt mise en service, à la grande satisfaction du personnel technique qui a apprécié sa fonctionnalité et son efficacité.

☐ Hommage aux victimes d'Oradour-sur-Glane



Dans le contexte de la crise sanitaire, la Municipalité a rendu un hommage discret mais sincère aux 5 habitants de la commune, victimes de la barbarie nazie à Oradour-sur-Glane, le 10 juin 1944.

☐ Bibliothèques communales

Les amateurs de lecture ont à leur disposition deux bibliothèques dans la commune, l'une à Montoy-Flanville et l'autre à Ogy.

Pour une cotisation annuelle de 5 € par famille, les lecteurs auront à leur disposition des ouvrages pour tous les âges. Les établissements sont ouverts le samedi de 10h à 12h.

Les responsables sont par ailleurs à la recherche d'ouvrages récents pour enrichir l'offre.

Les dons seront les bienvenus.

Une bourse aux livres est prévue en novembre, si les conditions sanitaires le permettent.



La bibliothèque de Montoy-Flanville (à gauche) se situe dans la Maison des Associations, rue Principale, et celle d'Ogy (à droite) dans une dépendance de la Salle des Fêtes.



☐ Informations pratiques

- **Rappel vitesse** : dans la commune de OMF, la vitesse est limitée à 30km/h sur toutes les zones habitées.
- **Sécheresse** : OMF étant placée en alerte sécheresse, interdiction d'arroser les jardins entre 11h et 18h, interdiction de remplir les piscines et de laver les véhicules en dehors des stations de lavage.
- **Bruits** : interdiction de tous bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif de jour comme de nuit.
- **Travaux de bricolage et jardinage** autorisés seulement entre 8h et 12h, puis de 14h à 19h, du lundi au vendredi, entre 8h et 12h, puis de 14h à 18h le samedi, de 10h à 12h le dimanche.
- **Feux et brûlages** de branches, herbes et autres sont interdits.
- **Collecte des papiers et cartons** : Il est recommandé d'utiliser des contenants fermés pour éviter la dispersion des papiers sur la voie publique par grand vent.
- **Déchets sauvages** : Cette regrettable pratique est trop souvent constatée sur le territoire communal. Il est utile de rappeler que ces actes de grande incivilité exposent leurs auteurs aux conséquences de plaintes déposées en gendarmerie.



Un récent dépôt sauvage d'objets ramassés par les Services Techniques dans les jardins de la zone Euro 2000.